



Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
Community of Protestant Churches in Europe (CPCE)
Communion d'Églises Protestantes en Europe (CEPE)

Accord écrit avec les Groupes Régionaux de la CEPE

Dès les débuts, la communion ecclésiale basée sur la Concorde de Leuenberg a été vécue et approfondie dans des Groupes Régionaux et son développement y a été poursuivi. Leur travail représente une forme importante de réalisation de la communion ecclésiale. A Bâle en 2018 la 8^e Assemblée Générale de la CEPE a confirmé et salué à nouveau l'engagement des Églises dans les différents Groupes Régionaux.

La compétence particulière des Groupes Régionaux réside dans l'ancrage de la communion ecclésiale au plan local. Ce qui, selon CL 29ss, comprend avant tout les points suivants :

La communion dans la Parole et le sacrement :

La réalisation régulière de la communion de chaire et d'autel des Églises de la région unies dans la CEPE, par exemple lors d'occasions particulières comme les élections européennes, la Journée de l'Europe ou des journées commémoratives liées à l'histoire commune.

L'approfondissement de la collaboration dans le témoignage et le service :

- L'intensification de la collaboration par-delà les frontières ecclésiales, par exemple par l'échange de personnel, par des actions transfrontalières de formation initiale et continue, par des projets communs (p.ex. dans le travail de jeunesse).
- La participation réciproque aux synodes. L'information et la consultation réciproques avant adoption de prises de position d'Église sur des thèmes qui concernent la communion ecclésiale.
- Les visitations réciproques.
- Les projets où la solidarité vient à s'exprimer, en particulier dans le domaine du projet « Euro-Orphelins » de la CEPE.

La poursuite du travail théologique

- L'approfondissement de la compréhension commune de l'Évangile, p. ex. par des consultations, des études sur des projets et des études régionales, qui apportent au travail de la CEPE l'expérience vécue dans les régions.
- La réception de documents d'étude de la CEPE dans la région, p. ex. par des formations continues communes, par des documents régionaux d'application de documents d'étude de la CEPE.

A prendre en compte aussi :

Les Groupes Régionaux travaillent de manière autonome dans leur propre domaine régional de responsabilité et financent eux-mêmes leur travail.

1) Les membres du Groupe sont :

| | |
|-----------------|---|
| Belgique | <i>Eglise Protestante Unie de Belgique</i> |
| Espagne | <i>Eglise Evangélique Espagnole</i> <i>Eglise Episcopale Réformée Espagnole (invitée CEPE)</i> |
| France | <i>Eglise Protestante Unie de France</i> <i>Union Nationale des Églises Protestantes Réformées Évangéliques de France (invitée CEPE)</i> <i>Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes des France (invitée CEPE)</i> |
| Italie | <i>Église Vaudoise d'Italie</i> <i>Église Évangélique Méthodiste d'Italie</i> <i>Union chrétienne Evangélique Baptiste d'Italie (invitée CEPE)</i> |
| Portugal | <i>Église Évangélique Presbytérienne du Portugal</i> <i>Église Évangélique Méthodiste du Portugal</i> <i>Église Catholique Apostolique Évangélique Lusitanienne (invitée CEPE)</i> |
| Suisse | <i>Eglise Évangélique Réformée du canton de Vaud</i> <i>Eglise Protestante de Genève</i> <i>Eglise Réformée Évangélique de Neuchâtel</i> <i>Eglises reformées Berne-Jura-Soleure</i> <i>Eglise Évangélique Réformée du canton de Fribourg</i> <i>Eglise Réformée Évangélique du canton du Valais</i> <i>Eglise Évangélique Réformée du canton des Grisons</i> |

2) L'interlocuteur du Groupe Régional vis-à-vis du siège et du Conseil est :
Pasteur Alfredo ABAD

3) Les accents prioritaires du travail du Groupe Régional sont :
Théologie – Catéchèse – Migration – Médias

Les intentions qui, sous réserve des décisions du Conseil, viseront à insérer le travail dans l'ensemble de la CEPE, sont les suivantes :

- Intégrer le travail dogmatique et théologique de la CEPE aux travaux de la CEPPLÉ
- Travailler sur la Diaspora
- Entretenir les relations ecclésiales par les visites, participations aux synodes, organisation de colloques thématiques
- etc

4) La collaboration entre le Groupe Régional et le Conseil, respectivement le siège, de la CEPE :

- a) Le Groupe Régional invite régulièrement le siège à ses sessions.
- b) Le siège s'assure qu'un représentant / une représentante participe aux rencontres du Groupe Régional.
- c) Le Conseil nomme un/une membre comme personne de contact pour le Groupe Régional.

5) Après concertation avec le siège et la présidence de la CEPE, le Groupe Régional peut émettre des prises de position publiques.

Cet accord vaut à chaque fois jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la CEPE. Il peut être prolongé si les deux parties y donnent leur assentiment.

La CEPPLÉ rappelle la convention signée à Florence le 25.09.2012 entre la CEPE et la CEPPLÉ et considère que le présent accord écrit est soumis aux termes de cette convention qui devrait être annexée au document.

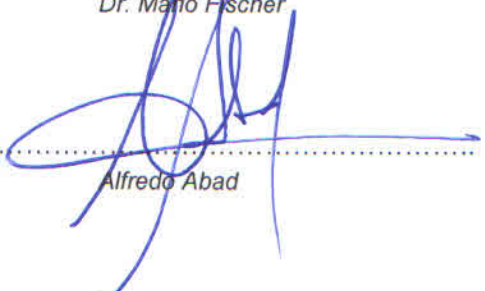
A Vienne, le 08.04.2020

Pour le Conseil de la CEPE :



Dr. Mario Fischer

Pour le Groupe Régional :



Alfredo Abad



Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
Community of Protestant Churches in Europe (CPCE)
Communion d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)



Convention de partenariat entre
La Communion d'Eglises Protestantes en Europe
et
La Conférence des Eglises protestantes des Pays latins d'Europe

I.

« La communion ecclésiale se réalise dans la vie des Eglises et des paroisses. Dans la foi et la force unifiante du Saint-Esprit, elles s'acquittent de leur témoignage et leur service en commun et s'efforcent d'affermir et d'approfondir la communion réalisée. » (CL 35).

Dès son origine, la communion d'Eglises basée sur la Concorde de Leuenberg s'est vécue et développée dans des rencontres et groupes régionaux. Concrètement, cela se manifeste en particulier au travers de :

- **communion de chaire et de table** : par exemple lors de rencontres entre Eglises membres de la région
- approfondissement de la **collaboration dans le témoignage et le service** : intensification de la collaboration par delà les frontières au travers d'échanges de personnes, de formation continue commune, de projets communs (par ex. avec les jeunes...), échange systématique d'informations, déclarations communes, visites et présence réciproque lors de synode, etc.
- **poursuite du travail théologique** : approfondissement de la compréhension commune de l'Evangile au travers de consultations, conférences, études, qui met en lumière les expériences spécifiques des Eglises de la région et les fait connaître aux autres Eglises de la CEPE.

Dans le rapport de la 6^e Assemblée Générale de Budapest 2006, celle-ci

« a honoré la coopération régionale entre les Eglises membres. L'Assemblée générale remarque avec reconnaissance l'engagement des Eglises dans les Groupes régionaux de la CEPE. (...) L'Assemblée générale affirme que :

- le travail régional de la CEPE est un lieu important de réalisation de la communion ecclésiale,
- les Eglises membres de la CEPE sont encouragées à participer, dans la mesure du possible, au travail de groupes régionaux;
- les groupes régionaux de la CEPE travaillent de manière autonome dans leur domaine de responsabilité régional propre et financent eux-mêmes leur travail.
- le travail des groupes régionaux est accepté comme élément du propre travail de la CEPE ou comme travail représentatif pour la CEPE si auparavant il y a eu une mise au point avec le Conseil sous forme d'un accord écrit ».

II.

La CEPPLÉ est un réseau qui regroupe dans 6 pays d'Europe de culture latine (Espagne, Portugal, Italie, France, Suisse, Belgique) 26 Eglises aux sensibilités variées : réformées, luthériennes, épiscopales, méthodistes, baptistes. Elle est née en 1950 en raison des circonstances historiques qui appelaient un soutien aux Eglises soeurs de la péninsule ibérique.

Elle a pour objectif de développer des solidarités entre les églises membres (formation, catéchèse, jeunesse, diaconie...), de renforcer des partenariats bilatéraux ou multilatéraux, de faire entendre la voix des pays latins d'Europe dans les instances ecclésiales européennes.

Les membres de la Cepple sont :

Belgique :

- Eglise protestante unie de Belgique

Espagne :

- Iglesia Evangélica Espanola
- *Iglesia Espanola Reformada Episcopal (invitée)*

France :

- Eglise réformée de France
- Eglise évangélique luthérienne de France
- Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine
- Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine
- *Eglise réformée évangélique indépendante de France (invitée)*
- *Fédération des Eglises évangéliques baptistes de France (invitée)*

Italie:

- Chiesa evangelica valdese in Italia
- Opera per le Chiese evangeliche metodiste in Italia
- *Unione cristiana evangelica battista d'Italia (invitée)*

Portugal :

- Igreja evangélica presbiteriana de Portugal
- Igreja evangélica metodista portuguesa
- *Igreja lusitana catolica apostolica evangélica (invitée)*

Suisse :

Fédération des Eglises protestantes de Suisse, et plus particulièrement ses Eglises-membres :

- Union synodale Berne-Jura, arrondissement du Jura
- Eglise évangélique réformée de Fribourg
- Eglise protestante de Genève
- Eglise évangélique libre de Genève
- Eglise évangélique réformée des Grisons
- Eglise réformée évangélique de Neuchâtel
- Eglise réformée évangélique du Valais
- Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

III.

Sur la base de ces décisions et de cet accord écrit, la Conférence des Eglises protestantes des Pays latins d'Europe, CEPPLÉ, est reconnue comme le **Groupe régional latin** de la CEPE.

1. En tant que Groupe régional latin de la CEPE, la CEPPLÉ peut inviter à ses rencontres des Eglises membres de la CEPE et des invités.

2. L'adresse de contact et de référence pour le secrétariat de la CEPE et son Conseil est :

Secrétariat CEPE
Severin Schreiber Gasse 3
1180 Vienne
Autriche

3. L'axe de travail du Groupe régional latin est de faire entendre la voix des Eglises latines au sein de la CEPE.

4. Communication entre la CEPPLÉ et le Conseil de la CEPE

4.1 La CEPPLÉ nomme dans son équipe de continuation une personne de contact pour le Conseil et le secrétariat de la CEPE.

4.2. Le Conseil de la CEPE nomme une personne de contact chargé du lien avec la CEPPLÉ. Celle-ci est invitée aux réunions de l'équipe de continuation de la CEPPLÉ.

5. Tout en gardant son indépendance, la CEPPLÉ, en sa qualité de groupe régional de la CEPE, pourra se rallier aux déclarations publiques proposées, ou chercher des concertations avec le secrétariat et le présidium de la CEPE.

6. Cet accord est soumis pour approbation à l'Assemblée générale de la CEPPLÉ et au Présidium de la CEPE.

7. Cette convention s'applique provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale de la CEPPLÉ. Cette convention est valable jusqu'à la prochaine Assemblée de la CEPE. Il peut être prolongé pour une durée indéterminée et d'un commun accord, pour autant qu'aucun des partenaires de l'accord ne s'y oppose.

Pour la CEPPLÉ:

A Florence, le 25.09.2012



Professeur Ermanno Genre,
Président



Pasteur Anne-Laure Danet
Secrétaire général

Pour le Conseil de la CEPE

A Florence, le 25.09. 2012



Pasteur Dr. théol. h.c. Thomas Wipf
Président



Evêque Dr. Michael Bünker
Secrétaire général